

VOTRE CANDIDATURE

Les projets sont déposés par un chercheur et son institution d'accueil

Les principaux documents utiles sont téléchargeables sur le [Portail du Participant](#) :

- [Le Programme de Travail \(Work Programme\)](#) décrivant toutes les Actions Marie Skłodowska Curie, les critères de sélection, etc.
- [Le Guide du Candidat \(Guide for Applicants\)](#) contenant les formulaires de candidature et détaillant l'instrument auquel vous souhaitez postuler

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature contient :

- **Part A** : Formulaires administratifs à remplir en ligne concernant différentes thématiques telles que des informations générales sur le projet, le budget, etc.
- **Part B** : 10 pages (sans le CV et les annexes) détaillant la thématique, la formation, le laboratoire d'accueil, la mise en oeuvre, la valeur ajoutée pour l'Europe, etc. points sur lesquels porteront les critères de sélection.

Calendrier 2015

- Lancement : **12 mars 2015**
- Date de clôture : **10 septembre 2015**

Nous contacter

pcn-mariescurie@recherche.gouv.fr

Coordination : CPU

- Sandrine Schott-Carrière coordinatrice (Université de Strasbourg)
- Cyrielle Tirman (Université de Lille 3)
- Sophie Beaubron (Université Grenoble 3)

Membres

- Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : Guillaume Fusai, représentant au Comité de Programme
- INRA : Virginie Choay
- Inserm : Morgane Bureau
- CNRS : Koralia Pavlaki
- Alsace Innovation : Jean-Jacques Bernardini



LES ACTIONS MARIE SKŁODOWSKA CURIE *Individual Fellowships*



Caractéristiques des Individual Fellowships

L'objectif des « *Individual Fellowships* » est de renforcer le potentiel créatif et innovant des chercheurs expérimentés.

L'idée est de proposer des opportunités de financement afin qu'ils puissent acquérir de nouvelles connaissances, reprendre une carrière ou revenir en Europe.

Le résultat attendu est que les chercheurs puissent développer leur carrière à la fois dans le secteur académique et le secteur non-académique et renforcer leur réseau de contact avec l'organisme hôte.

Les conditions d'éligibilité et de mobilité

L'organisation bénéficiaire devra être localisée dans un Etat membre de l'Union européenne ou un Pays associé et recrutera le chercheur pendant la durée du projet.

Pour les « *European Fellowships* » et les « *Global Fellowships* », les chercheurs ne doivent pas avoir résidé ou travaillé dans le futur pays d'accueil pendant **plus de 12 mois au cours des 3 dernières années**. La condition s'apprécie à la **date de la clôture de l'appel**.

Dans le cadre des **panels spécifiques**, **Panel de réintégration et Panel de reprise de carrière**, les chercheurs ne devront pas avoir résidé ou mené leur principale activité **plus de 3 ans au cours des 5 dernières années** dans le futur pays d'accueil.

Les financements

Le budget du projet est calculé sous la forme de forfaits (coûts unitaires) pour le chercheur (*Living allowance + Mobility allowance + Family allowance*); et pour l'établissement (*Research, training and networking costs + Management and overheads*).

Afin de prendre en compte le niveau de vie de chaque pays, la *Living allowance* est multipliée par un coefficient correcteur et s'entend charges patronales et salariales comprises.

Chercheur – Coûts unitaires [personne/mois]		
Living allowance	Mobility allowance	Family allowance
4 650 €	600 €	500 €
Institution hôte – Coûts unitaires [personne/mois]		
Research, Training and Networking costs	Management and indirect costs	
800 €	650 €	

Les critères d'évaluation

Excellence	Impact	Mise en œuvre
Qualité, aspects innovants et faisabilité de la recherche (incluant les aspects multidisciplinaires)	Améliorer la recherche et l'innovation liées aux ressources humaines, aux compétences et aux conditions de travail afin de réaliser le potentiel des individus et de proposer de nouvelles perspectives de carrière	Cohérence et efficacité globales du plan de travail incluant une juste répartition entre les tâches et les ressources
Précision et qualité du transfert de connaissances/de la formation pour le développement du chercheur au vue des objectifs de recherche	Efficacité des mesures proposées pour la communication et la dissémination des résultats	Adéquation des procédures et structures de gestion, incluant la qualité de la gestion et les risques
Qualité de l'encadrement et des arrangements en termes d'accueil		Adéquation de l'environnement institutionnel (infrastructure et capacité opérationnelle)
Capacité du chercheur à atteindre ou renforcer une position de maturité professionnelle dans la recherche		Compétences, expérience et complémentarité des organisations participantes et l'engagement institutionnel
50%	30%	20%
<i>Priorité en cas d'ex aequo</i>		
1	2	3

Quels sont les chercheurs concernés ?

Les chercheurs peuvent être de toute nationalité.

Les chercheurs devront être, au moment de la date limite de soumission des projets, en possession d'un **doctorat** ou avoir au moins **4 ans d'expérience** dans le domaine de la recherche.

1. European Fellowships

Les « *European Fellowships* » se déroulent dans un Etat membre de l'Union européenne ou un Pays associé pour une période de 1 à 2 ans. Ces bourses sont ouvertes aux chercheurs effectuant une mobilité :

- D'un pays hors Europe (pays tiers) vers un Etat membre ou Pays associé ;
- D'un Etat membre ou Pays associé vers un autre Etat membre ou Pays associé.

2. Global Fellowships

Les « *Global Fellowships* » sont basées sur un détachement de 1 à 2 ans vers un Pays Tiers et une phase retour obligatoire d'un an dans un Etat membre ou Pays associé.

Ces bourses sont ouvertes aux **natifs** ou **résidents de longue durée** d'un Etat membre ou pays associé. Un « *résident de longue durée* » est un chercheur ayant mené des activités de recherche pendant au moins 5 ans consécutivement en Europe.

3. Panel de réintégration

Des chercheurs provenant de pays tiers souhaitant réintégrer un poste de recherche en Europe peuvent prétendre à ce panel. La mobilité devra se faire vers un Etat membre ou Pays associé.

Ce panel est ouvert aux **natifs** ou **résidents de longue durée** d'un Etat membre ou pays associé.

4. Panel de reprise de carrière

Ce panel est destiné aux chercheurs souhaitant reprendre leur carrière dans la recherche en Europe après une interruption (ex. congé parental).

Les chercheurs concernés ne devront pas avoir été actif dans la recherche depuis **au moins 12 mois** avant la date de soumission du projet.